COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE 13 DEC. 1992
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: LVL/ 5083006 / Dossier 34

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
UTILISATION D'UN TABLEUR NIVEAU 1

Etablissement : ET. COMMUNAL ENSEIG TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE,6
6200 CHATELET

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

75 45 01 U 21 R 1

Cette unité de formation est classée au niveau :

21 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Le dosssier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

23 DEC. 1992

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

1040 BRUXELLES, le
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11

3 AOUT 1992

Monsieur VLAEMINCK,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.,

rue des Halles, 13,

1000 - BRUXELLES.

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes.
		Y.D./5.083.006/dossier n° 34 U. (à rappeler dans toute correspondance)	

OBJET : Dossier pédagogique d'une unité de formation de régime 1.
Etablissement : Etablissement communal d'enseignement technique industriel et commercial,
Place de l'Hôtel de Ville, 8,
6200 - CHATELET.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire jusqu'au dépôt des conclusions d'un groupe de travail inter-réseaux constitué par la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale, le dossier pédagogique de l'unité de formation "Informatique - Utilisation d'un tableur - Niveau 1", classée au niveau de l'enseignement secondaire de qualification - degré supérieur.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur général,

José DOOMS.

PROMSOC9

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
XX Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
adresse complète : Place de l'Hôtel de Ville, 8 CHÂTELET
n° matricule : N° 1325083006
n° de téléphone : 071/38.59.72

2. Intitulé de l'unité de formation :

INFORMATIQUE - UTILISATION D'UN TABLEUR - NIVEAU 1

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°..1.(2) de ..1.pages(2)

4. Prérequis de 'U.F. : repris en annexe n°..2 (2) de ..1.pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

O (1) enseignement secondaire : ~~xxxxxxxxxxx~~ (1) qualification (1)
degré - ~~xxxxxxxxx~~ (1)
- supérieur (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°.3..(2) de ..1.pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE (capitalisable)

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe ..4.(2) de .1..pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe ..5.(2) de .1..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe .6..(2) de 1...pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
laboratoire informatique	CT	34
2. Part d'autonomie		
		4
3. Conseil des études		
Admission des élèves		1
Rattrapage		
Bilan final		1
Total des périodes		40

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes		

C. Total général des périodes .....

---

12. Date de la proposition : 04 JUIN 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1) M. GUYAUX Chef de Service
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

---

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)
Propositions d'accord provisoire jusqu'à publication du dos. péd. de régl. -
Remarques: Tous réseaux - correspondant
Voir annexe
Date : 19 Juin 1992 Signature : LAMOTTE

---

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
~~Motivation de la décision~~ : jusqu'à conclusions du projet «informatique»

Date : 30/06/92 Signature :

---

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1. 24.06.92

FINALITES DE L'U.F.

1. Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base relatifs à l'exploitation, professionnelle ou non, des logiciels actuellement sur le marché.
2. Donner à l'étudiant des moyens d'évaluer certains logiciels en fonction des utilisations prévues et des possibilités attendues.
3. Rendre l'étudiant conscient du fait que l'ordinateur à un simple rôle d'exécution des directives qui lui sont données.
4. Permettre à l'étudiant d'appréhender certaines possibilités d'un tableur ~~évolué~~ d'actualité.
5. Rendre l'étudiant capable d'exploiter certaines possibilités d'un tel logiciel
6. Permettre à l'étudiant de poursuivre une formation dans le domaine informatique ou dans un autre domaine.

Remarque : il est intéressant d'exploiter les tableurs auxquels sont annexées d'autres fonstions dont le graphisme.

ANNEXE 2. 04.06.92

PREREQUIS DE L'U.F.

1. Pour être admis comme élève régulier de cette unité de formation, l'étudiant doit être porteur :

   - du certificat d'enseignement secondaire inférieur C.E.S.I.

ou - du certificat ou diplôme de la section C.T.S.I. Opérateur de saisie (encodeur) ou d'une section C.T.S.I. comportant des cours de formation générale d'un niveau équivalent à ceux de la section précitée.

2. Est également admissible l'étudiant qui réussit une épreuve d'admission en langue maternelle et en mathématiques. Cet examen portera sur des connaissances et des savoir-faire correspondant à un niveau attendu en fin de 3ème année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice.

   L'épreuve d'admission portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sera préparée avec soin (critères de réussite préalablement fixés).

   Les documents suivants peuvent utilement être consultés pour la préparation des épreuves d'admission :

   - Programme de mathématiques, Bruxelles, Ministère de l'Education de la recherche scientifique, Organisation des études, Références : 7/5086 et 7/5138.

   - Programme de langue maternelle, Bruxelles, Minsitère de l'Education et de la recherche scientifique, Organisation des études, Références : 315/98.

ANNEXE 3. 04.06.92

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT OU DE REGROUPEMENT.

Le nombre d'étudiants par poste sera idéalement limité à deux et ne pourra en aucun cas dépasser trois par poste.

ANNEXE 4. 04.06.92

PROGRAMME DE L'U.F.

Le contenu de la présente U.F. aura pour objectif d'amener l'étudiant au seuil de performances correspondant au niveau de l'enseignement dans les domaines suivants :

1. Création et manipulation de la feuille de calcul :

   - Types de données;
   - saisie des données;
   - opérateurs;
   - formules;
   - formules mathématiques, statistiques et financières.

2. Utilisation de commandes par les menus.

3. Recherche et classement selon certains critères.

4. Applications dans le cadre des domaines en rapport, si possible, avec les intérêts professionnels des étudiants.

ANNEXE 5. 04.06.92

EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de la formation l'étudiant sera capable :

1. de décrire le logiciel étudié;

2. de préciser le contexte du logiciel étudié;

3. d'utiliser le manuel se rapportant au logiciel étudié;

4. d'exploiter le logiciel étudié avec un degré de performance qui correspond au niveau de l'enseignement,

5. de transférer, après un enseignement adapté, les comportements étudiés à d'autres logiciels;

6. d'utiliser correctement l'équipement informatique et d'assurer, en particulier, les manoeuvres requises pour la sauvegarde des données;

7. de compléter et d'ordonner untexte ou un graphique se rapportant aux différents comportements repris ci-dessus.

04.06.92

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant possédant le titre requis ou jugé suffisant.

L'appel à un expert aura lieu si la charge du cours ne peut être confiée à un membre du personnel ou si le support du cours requiert des compétences particulières; dans ce cas, le candidat expert devra attester d'une expérience pratique de trois années au moins dans le domaine considéré.